

08 fév 2006 -15:34

Appartient à Conseil des Ministres du 8 février 2006

Titrisation de l'arriéré fiscal et sicafi

Sélection des conseillers juridiques et financiers

Sélection des conseillers juridiques et financiers

Sur le conseil unanime de la commission d'évaluation, présidée par l'Administrateur général de la Trésorerie, le Conseil des Ministres a sélectionné les conseillers juridiques et financiers chargés d'assister la Belgique dans les opérations de titrisation de l'arriéré fiscal et "sicafi" (*). Le cabinet Nauta Duthil est sélectionné comme conseiller juridique pour les opérations de titrisation et "sicafi". JP Morgan/Fortis est choisi en tant que conseiller financier pour la titrisation de l'arriéré fiscal. Degroof/Fortis l'est pour les opérations "sicafi". (*) sicafi = Société d'investissement a capital fixe immobilière

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>